

II - LA POPULATION DES PAYS DU NIARI D'APRÈS LA THÈSE DE M. SORET SUR LA ZONE DU CHEMIN DE FER CONGO-OCÉAN

Dans une importante thèse sur le chemin de fer CONGO-OCEAN, M. SORET a étudié de façon approfondie la situation démographique des régions du CONGO desservies par la voie ferrée, entre la LEFINI et la mer.

Cette étude englobe, outre les pays du Niari, les préfectures de Pointe-Noire, de Kinkala et de Brazzaville.

Nous présenterons ici les données relatives aux pays du Niari, c'est-à-dire aux préfectures de Dolisie, Mossendjo, Sibiti, Zanaga et Madingou, précédées d'un aperçu des résultats d'ensemble puisqu'aussi bien le développement des pays du Niari a, et aura de plus en plus, des répercussions sur celui de l'ensemble du sud du Congo.

A - APERCU D'ENSEMBLE.

Dans l'ensemble de cette région la population paraît être passée de 337 000 personnes en 1926, année où commença la construction du CFCO, à 646 000 en 1962, soit un accroissement de plus de 90 %. De 1926 à 1945 le taux d'accroissement annuel aurait été de 1,5 %, identique au taux d'accroissement naturel.

De 1945 à 1955 la brusque expansion des villes, les premiers efforts de mise en valeur de la vallée du Niari, l'amélioration des conditions sanitaires portent ce taux annuel un peu au-dessus de 2 %, soit un peu plus que le taux d'accroissement naturel.

De 1955 à 1962 l'expansion est plus rapide que jamais. Les villes, et surtout Brazzaville, attirent des immigrants de tout le Congo, tandis que les troubles du Congo-Léopoldville font partir une partie de la population qui vient se regrouper sur les franges méridionales de la zone. Pendant ces sept années la population du sud du Congo s'accroît au rythme de 4 à 4,5 % par an, deux fois et demi plus que le taux naturel.

La densité moyenne passe de 4,4 à 6 habitants au km² pendant cette brève période.

Les cartes de densité sont difficiles à établir pour les années antérieures à 1952. On peut simplement dire qu'avant 1945 cette zone se subdivisait, de ce point de vue, en quatre grandes régions :

- une région relativement très peuplée au sud-est (sud de la préfecture de Brazzaville, sous-préfecture de Boko, Kinkala, Mindouli), avec 5 à 10 hab. au km² (plus de 10 actuellement) ;
- une région moyennement peuplée, au centre, de Loudima à Mindouli et de la frontière du Gabon à celle du Congo-Léopoldville, avec 2 à 5 hab. au km² ;
- deux régions très peu peuplées, l'une à l'Ouest, de Loudima à la mer, l'autre à l'Est, de Brazzaville à la Léfini, avec moins de 2 hab. au km².

Cette répartition s'est à peu près maintenue jusqu'à aujourd'hui, mais avec des regroupements beaucoup plus poussés en certains points.

M. SORET a dressé des cartes ethniques de l'ex-Afrique Equatoriale et du Congo, au 1/1000 000° à partir des résultats corrigés du recensement de 1952.

L'évolution rapide qui a suivi : 37 % d'augmentation en dix ans, 100 % en certains points, a rendu nécessaire la révision de ces cartes. Celle que donne l'Atlas régional tient compte autant que possible des modifications intervenues dans la répartition des populations.

C'est donc entre ces deux dates : 1952 et 1962 que M. SORET, dans sa thèse, étudie l'évolution de la répartition géographique des populations.

Pendant cette période la population de la zone passe de 473 000 à 646 000 habitants, mais de façons fort différentes selon que l'on considère :

- les villes (Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Jacob)

| | | |
|--------------|---------|--------------------------|
| 117 000 hab. | en 1952 | accroissement de 103,4 % |
| 238 000 | - 1962 | |

- les zones rurales

| | | |
|--------------|---------|-------------------------|
| 356 000 hab. | en 1952 | accroissement de 14,6 % |
| 408 000 | - 1962 | |

En fait, la répartition de cet accroissement en milieu rural est plus complexe, comme le montre la comparaison des cartes de densité établies pour 1952 et pour 1962 et reproduites dans l'Atlas régional-du moins pour les pays du Niari.

On remarque d'abord deux taches de forte densité (à l'échelle du Congo) au sud-ouest de Brazzaville et sur le plateau Bembé, autour de Mouyondzi.

La densité est au moins égale, et souvent supérieure, à la densité moyenne de la zone (6 hab. au km) :

le long des voies de communication. Pointe-Noire-Brazzaville,
le long de certains axes routiers.

Cette densification de 1952 à 1962 ne s'est pas faite sentir partout de la même façon :

la région de Mindouli passe de 10 à 15 hab. au km, de même que celle de le Briz-Loutété ;

celle de Hamon, Baratier, Kinkala passe de 15 à 20 ;
celle de Loudima, Madingou, Holle, de 5 à 10.

La densification autour de centres secondaires ou de noeuds de communication se retrouve aussi aux environs de Mossendjo, de Makabana, "capitale" du chemin de fer de la Comilog, qui entraîne un début de peuplement dans la boucle du Niari.

On le constate encore autour de Sibiti, le long de la route Sibiti-Mouyondzi, autour de Loudima tandis que les environs de Komono, de Zanaga, la région frontalière du Gabon en général, ont tendance à se dépeupler.

Dans la partie sud de la zone, l'insécurité au Congo ex-belge et au Cabinda a fait refluer des populations qui appartiennent d'ailleurs aux mêmes ethnies, voire aux mêmes clans, que ceux du Congo-Brazzaville. La densité d'une bande de 10 à 15 km de profondeur, tout le long de ces frontières, aurait ainsi augmenté de 2 à 3 hab. au km².

Aussi, dans l'ensemble de la zone, la densité par sous-préfecture a-t-elle évolué très différemment selon les régions : de 54,8 % en plus à 9,3 % en moins, soit de + 4,47 % à - 0,89 % par an.

En milieu rural, en dehors des pays du Niari dont l'évolution est examinée plus loin en détail, seul le nord de la sous-préfecture de Brazzaville, les sous-préfectures de Mindouli et de Pointe-Noire, ont un accroissement annuel de 3 à 3,5 %, bien supérieur à l'accroissement naturel.

On peut donc, avec M. SORET, classer les sous-préfectures du sud du Congo en :

- sous-préfectures à densification très rapide, supérieure à celle que donnerait le seul accroissement naturel, c'est-à-dire sous-préfectures d'immigration ;
- sous-préfectures à densification lente, inférieure à celle que donnerait le seul accroissement naturel, donc à légère émigration ;
- sous-préfectures en stagnation, ou en régression, donc à forte émigration.

En dehors des environs de Brazzaville et de Pointe-Noire les sous-préfectures à densification très rapide sont essentiellement celles de la vallée du Niari.

Les sous-préfectures du second groupe sont :

- soit des sous-préfectures déjà relativement peuplées, où une densité élevée ne permet que difficilement à un surplus de population rurale de s'installer : sud de la sous-préfecture de Brazzaville, sous-préfectures de Mouyondzi, de Kinkala.

- soit des sous-préfectures où le développement économique n'est pas suffisant pour contre-balancer l'attraction des villes et des centres secondaires. C'est le cas de Mayama, Sibiti, Komono, Mvouti.

Celles du troisième groupe se trouvent :

- soit à la frontière du Gabon : Zanaga - Bambama, Mossendjo - Mayoko, Divenié, Madingo - Kayes.

- soit près de Brazzaville : Boko.

Le seul cas de régression sensible est Divénié.

Dans toutes ces sous-préfectures un ensemble de facteurs empêche la population rurale de croître normalement, faible natalité pour les régions proches du Gabon⁽¹⁾, isolement pour Zanaga-Bambama, médiocrité des ressources naturelles, surpeuplement et attirance de la capitale pour Boko.

Si l'on peut calculer assez précisément le taux de natalité, l'évaluation du taux de mortalité reste difficile.

M. SORET retient les chiffres de 45 et de 27 ‰, conduisant à un taux d'accroissement naturel annuel pour l'ensemble du Congo de 18 ‰, soit un doublement de la population en moins de 40 ans.

L'ensemble de la zone ayant vu sa population augmenter de 37 % en dix ans, au rythme annuel de 33 ‰, elle a donc bénéficié d'une forte immigration en provenance de l'extérieur : Congo-Léopoldville, Cabinda, nord du Congo, évaluée par M. SORET à 80 000 personnes de 1952 à 1962.

En outre à l'intérieur de la zone se produisent d'importants mouvements de population :

- d'une part la population des centres secondaires s'accroît à un rythme double de celui de la population dans son ensemble, mais inférieur de moitié à celui des villes ;

- d'autre part, certaines sous-préfectures (population urbaine exclue) se peuplent plus vite que ne le permettrait le simple jeu de l'accroissement naturel. Il y a donc urbanisation progressive et glissement de la population des régions pauvres vers des régions plus riches.

Voici quelques chiffres caractéristiques :

| | ensemble des régions rurales de la zone | ensemble des 4 villes de la zone | ensemble de la zone |
|---|---|----------------------------------|---------------------|
| 1 Population en 1952 | 356 000 | 117 000 | 473 000 |
| 2 Augmentation théorique due au seul accroissement naturel(2) | + 69 500 | + 22 900 | + 92 400 |
| 3 Population théorique en 1962 (1+2) | 425 500 | 139 900 | 565 400 |
| 4 Population réelle en 1962 | 408 000 | 238 000 | 646 000 |
| 5 Emigration | 17 500 | - | - |
| 6 Immigration | - | 98 100 | 80 600 |

L'émigration de 17 500 personnes en dehors des régions rurales en dix ans traduit mal un double mouvement : en fait 33 000 personnes se sont déplacées : 17 500 vers les villes et 15 500 vers d'autres régions rurales de la zone.

Le gain net de 80 600 habitants viendrait donc, pour la plus grande part, des préfectures septentrionales du Congo, et pour le reste, du Congo-Léopoldville ou du Cabinda.

(1) Les enquêtes et recensements faits au Gabon ont montré un taux d'accroissement naturel inférieur à 10 ‰ par an ; les ethnies dites "gabonaises" qui peuplent en partie les sous-préfectures frontalières sont loin d'avoir le même taux de natalité que les autres ethnies du Congo.

(2) M. SORET considère que le taux d'accroissement naturel annuel est uniformément de 18 ‰ pour toutes les sous-préfectures. En effet, d'une part, chez les ethnies les plus fécondes, une plus forte mortalité et une plus importante mortalité infantile compenseraient la surnatalité, d'autre part les ethnies sont de plus en plus mélangées dans chaque sous-préfecture.

B - LES PREFECTURES DU NIARI.

Dans la zone du chemin de fer M. SORET distingue trois grandes régions, dont l'une correspond exactement aux pays du Niari, ancienne préfecture du Niari (chef-lieu Dolisie) plus actuelle préfecture du Niari-Bouenza (chef-lieu Madingou). En 1952 cette région pouvait être considérée comme moyennement peuplée, avec 2 à 5 hab. au km² ; depuis des regroupements s'y sont produits, comme le montrent les cartes comparatives 1952-1962 de l'Atlas.

Comment se sont produits ces mouvements ?

Ils résultent du jeu combiné de l'accroissement naturel et des migrations et leurs résultats chiffrés figurent dans le tableau suivant, extrait de celui dressé par M. SORET pour l'ensemble de la zone du chemin de fer :

| Sous-Préfecture ou ville | Population en 1952 | Croît théorique 1952- 1962 | Population théorique en 1962 | Population réelle en 1962 | Emigration | | Immigration (nombre) |
|------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|------------|---------------|-------------------------|
| | | | | | Nombre | % du croît | |
| Madingou ⁽¹⁾ | 22 100 | 4 300 | 26 400 | 28 600 | - | - | 2 200 |
| Mouyondzi | 42 800 | 8 400 | 51 200 | 46 200 | 5 000 | 59,5 | - |
| Loudima | 6 200 | 1 200 | 7 400 | 9 600 | - | - | 2 200 |
| Dolisie rurale | 3 200 | 600 | 3 800 | 4 800 | - | - | 1 000 |
| Kimongo | 8 300 | 1 600 | 9 900 | 11 600 | - | - | 1 700 |
| Sibiti | 17 800 | 3 500 | 21 300 | 20 500 | 800 | 22,9 | - |
| Komono | 13 000 | 2 500 | 15 500 | 14 900 | 600 | 24,0 | - |
| Zanaga ⁽²⁾ | 16 000 | 3 100 | 19 100 | 16 000 | 3 100 | 100,0 | - |
| Mossendjo ⁽³⁾ | 29 300 | 5 700 | 35 000 | 29 900 | 5 100 | 89,5 | - |
| Divénié | 20 400 | 4 000 | 24 400 | 18 500 | 5 900 | 147,5 | - |
| Kibangou | 10 600 | 2 100 | 12 700 | 13 900 | - | - | 1 200 |
| Total des régions rurales | 189 700 | 37 000 | 226 700 | 214 500 | 20 500 | 55,4 | 8 300 |
| Dolisie-ville | 8 000 | 1 600 | 9 600 | 14 000 | - | - | 4 400 |
| Jacob-ville | - | - | - | 12 500 | - | - | 12 500 |
| Total des villes | 8 000 | 1 600 | 9 600 | 26 500 | - | - | 16 900 |
| Total général | 197 700 | 38 600 | 236 300 | 241 000 | 20 500 | - | 25 200 |

(1) A formé depuis 1952 les sous-préfectures de Madingou, Jacob, MFouati, Boko-Songo et la ville de Jacob

(2) A formé depuis les sous-préfectures de Zanaga et Bambama

(3) A formé depuis les sous-préfectures de Mossendjo et Mayoko

La population réelle des pays du Niari était donc à peine supérieure à celle résultant du simple accroissement naturel ; le solde des mouvements migratoires s'est traduit par un gain de 5 000 personnes environ.

L'ensemble de la zone du chemin de fer a un solde migratoire beaucoup plus élevé, de 82 000 personnes, qui se sont donc installées surtout à Brazzaville et Pointe-Noire : les deux grandes villes ont gagné chacune 40 000 habitants de plus que l'apport du simple croît naturel (dans la mesure où dans les villes celui-ci n'est pas largement supérieur à 2 % par an).

On peut considérer que les 241 000 habitants de 1962 sont en 1965 :

$$241\,000 + \frac{241\,000 \times 6}{100} = 255\,000 \text{ environ.}$$

En supposant que les tendances démographiques constatées de 1952 à 1962 se sont maintenues jusqu'en 1965, ces 255 000 personnes sont réparties ainsi :

- vallée du Niari (sous-préfectures de Madingou, Jacob, MFouati, Boko-Songo, Mouyondzi Loudima, ville de Jacob⁽¹⁾) : 105 000

- reste des pays du Niari : 150 000.

Réduite aux sous-préfectures de Madingou (dans ses limites actuelles), Jacob et Loudima, et à la ville de Jacob, la vallée abriterait à peine 45 000 habitants.

Ces chiffres concordent assez bien avec ceux des recensements administratifs de 1964 :

- ensemble des pays du Niari : 262 000 habitants

- vallée du Niari lato sensu : 100 500 "

- vallée stricto sensu : 40 000 "

Toutefois ces recensements, qui ne sont pas faits par des spécialistes, ne semblent pas bien rendre compte des migrations, qui freinent la progression démographique du Niari forestier et accélèrent celle de la vallée.

Les recensements faits en 1963-64 par le Service de lutte contre les grandes endémies donnent de leur côté un chiffre global de 258 000 habitants.

Avec 250 à 260 000 habitants en 1965 les pays du Niari groupent donc 27 % de la population totale du Congo, soit le tiers de sa population rurale, mais guère plus du dixième de sa population urbaine.

La superficie des pays du Niari étant estimée à 59 100 km² et celle de la vallée à 12 400, la densité des deux zones reste faible, tout en étant de loin supérieure à celle du Congo entier (2,6) :

| | |
|-----------------|--------------------------|
| pays du Niari | 4,3 hab./km ² |
| vallée du Niari | 8,5 - |

Le Niari sans la vallée n'a qu'une densité de 3,2 hab. au km², et, dans la vallée la densité de la population rurale⁽²⁾ est assez variable selon les sous-préfectures :

| | |
|---------------------------------|--|
| Mouyondzi | $\frac{47\,400 \text{ hab.}}{4\,930 \text{ km}^2} = 9,6$ |
| Madingou (anciennes limites) | $\frac{31\,000 \text{ hab.}}{3\,890 \text{ km}^2} = 7,4$ |
| Loudima | $\frac{10\,900 \text{ hab.}}{3\,550 \text{ km}^2} = 3,0$ |

Le territoire de Loudima, constitué en grande partie par la "boucle du Niari" reste donc à peu près vide et apparaît comme une réserve pour une nouvelle expansion démographique dans la vallée.

L'extrapolation sur trois ans, de 1962 à 1965, du tableau précédent, permet d'attribuer à chaque sous-préfecture la population approximative suivante à la fin de 1965.

De 1962 à 1965 l'ensemble des régions rurales aurait donc gagné, par le croît naturel, 13 000 personnes, dont 3 000 ont émigré en ville, et parmi elles, 2 000 à Dolisie et surtout à Jacob.

Les sous-préfectures de savane ont accentué leur progression, mais celles de la zone forestière continuent à faire vivre la majeure partie de la population, l'attrait de la vallée n'est pas tel que des populations habituées à la forêt cherchent à y descendre en masse. Dans sa thèse dont des extraits sont publiés par ailleurs le professeur SAUTTER relate l'échec d'une tentative de peuplement de la vallée par des Bambamba-Bakoto, avant-guerre, et plus récemment la SOSUNIARI paraît éprouver des difficultés pour recruter de la main-d'oeuvre agricole.

(1) Ville de Jacob comptée pour 15 000 habitants.

(2) C'est-à-dire population de la ville de Jacob exclue.

| | Population en 1962 | Croît théorique 1962-65 < 6 % | Population théorique 1965 | Variation annuelle réelle 1952-62 (%) | Population réelle fin 1965 d'après cette variation | Superficie km ² | Densité au km ² |
|---|--------------------|-------------------------------|---------------------------|---------------------------------------|--|----------------------------|----------------------------|
| Madingou rurale (anciennes limites) mais ville de Jacob exclue) | 28 600 | 1 700 | 30 300 | +2,6 | 31 000 | 3 890 | 7,4 |
| Mouyondzi | 46 200 | 2 800 | 49 000 | +0,8 | 47 400 | 4 930 | 9,6 |
| Loudima | 9 600 | 600 | 10 200 | +4,5 | 10 900 | 3 550 | 3,0 |
| Dolisie rurale | 4 800 | 300 | 5 100 | +4,1 | 5 400 | 2 200 | 2,5 |
| Kimongo | 11 600 | 700 | 12 300 | +3,4 | 12 800 | 2 270 | 5,6 |
| Sibiti | 20 500 | 1 200 | 21 700 | +1,4 | 21 400 | 7 210 | 3,0 |
| Komono | 14 900 | 900 | 15 800 | +1,4 | 15 500 | 4 770 | 3,3 |
| Zanaga + Bambama | 16 000 | 1 000 | 17 000 | 0 | 16 000 | 9 300 | 1,7 |
| Mossendjo + Mayoko | 29 900 | 1 800 | 31 700 | +0,2 | 31 100 | 9 950 | 3,1 |
| Divénié | 18 500 | 1 100 | 19 600 | -0,9 | 18 000 | 6 600 | 2,7 |
| Kibangou | 13 900 | 800 | 14 700 | +2,7 | 15 000 | 4 430 | 3,4 |
| Total des régions rurales | 214 500 | 12 900 | 227 400 | +1,3 | 224 500 | 59 100 | 3,8 |
| Dolisie-ville ⁽¹⁾ | 14 000 | 800 | 14 800 | - | 15 000 | - | - |
| Jacob-ville ⁽²⁾ | 12 500 | 700 | 13 200 | - | 15 000 | - | - |
| Total des villes | 26 500 | 1 500 | 28 000 | - | 30 000 | - | - |
| Total général | 241 000 | 14 400 | 255 400 | | 254 500 | 59 100 | 4,3 |

(1) La population des villes fin 1965 a été évaluée d'après d'autres critères que le taux de progression entre 1952 et 1962.

Le principal foyer d'émigration reste la sous-préfecture de Mouyondzi, la plus peuplée et sans doute la plus prolifique des pays du Niari.

L'étude des mouvements migratoires constitue d'ailleurs une des parties les plus intéressantes de la thèse de M. SORET.

C - LES MIGRATIONS.

L'ensemble de la zone du chemin de fer a vu sa population s'accroître de 175 000 personnes de 1952 à 1962, dont plus de 80 000 par immigration en provenance de l'extérieur.

On a vu, par contre, que les pays du Niari ne devaient à l'immigration que 5 000 habitants supplémentaires pendant cette même période, et que de 1962 à 1965 l'augmentation de population ne dépasse pas celle qui résulte du simple croît naturel.

Les migrations intéressant les pays du Niari sont donc plus des migrations internes que des mouvements entre ces pays et l'extérieur.

Voici les observations de M. SORET à ce sujet :

"Il y a d'abord les déplacements à l'intérieur des sous-préfectures, de village à village rural. Tous ceux-ci ont en moyenne de 15 à 25 % de leur population qui est originaire d'un autre village de la sous-préfecture (ou d'un village très voisin d'une autre sous-préfecture)."

"Il ne s'agit pas là de migrations à proprement parler mais, la plupart du temps, d'une conséquence de la règle du mariage exogamique. En effet dans la généralité des cas, le mariage

est endogamique à la tribu, mais exogamique au clan, et virilocal. Malgré la tendance actuelle qui mêle les clans à l'intérieur des villages, ceux-ci restent encore très homogènes. Les hommes épouseront donc la plupart du temps des femmes originaires d'un village voisin qui viendront s'installer dans celui de leur mari.

"Ceci est valable même pour les villages ruraux les plus proches de la voie et des exploitations qui devraient attirer pourtant le plus d'étrangers.

"Ainsi dans le village de Kimbaoka, à proximité de Madingou d'une part, de la plantation des Isles d'autre part, près d'un cinquième des habitants sont nés dans un autre village de la sous-préfecture de Madingou. Ces immigrants du voisinage se répartissent comme suit :

| | |
|---------|-------|
| Hommes | 2 % |
| Femmes | 38 % |
| Enfants | 60 % |
| | <hr/> |
| | 100 % |

"La grand nombre d'enfants immigrés matérialise une autre coutume : très souvent les femmes, presque toujours pour le premier-né, et fréquemment pour les suivants, retournent accoucher dans leur village d'origine.

"Cette composition des villages est la même pour pratiquement tous les villages traditionnels de la zone, quand n'interfèrent pas d'autres éléments.

"Ainsi Moupépé, village Bembé de la sous-préfecture de Madingou est un des villages de migration des Bembé où vient se déverser le trop plein du plateau surpeuplé, où se retirent les vieux travailleurs des plantations dans un demi-retour au pays d'origine de la race. Le village est ancien puisque les habitants, tous Bembé, sont nés, pour près des deux tiers, dans le village même et le reste (sauf deux personnes qui viennent de Brazzaville) dans la sous-préfecture de Madingou.

"Parmi les premiers nous trouvons :

| | |
|-------|-----------|
| 21 % | d'hommes |
| 56 % | de femmes |
| 23 % | d'enfants |
| | <hr/> |
| 100 % | |

Comme il s'agit d'expatriés à la deuxième génération, les femmes retournent beaucoup moins dans le village d'origine de leur famille pour y accoucher et comme il ne s'agit pas d'un village clanique au sens strict, il arrive que les hommes viennent s'installer dans le village de leur épouse, se marient avec des femmes du même village.

"Nous avons aussi un autre cas intermédiaire, celui du village de Youlounkoye dans la sous-préfecture de Jacob, mais sur la rive droite du Niari, en principe en terre Bakamba. C'est d'ailleurs parce qu'il s'agissait de terres Bakamba que la limite des sous-préfectures de Madingou et de Jacob quitte, ici, les rives du Niari pour remonter au Nord jusqu'à la Louango.

"Or le village est maintenant peuplé uniquement de Bembé : moins de 40 % de la population est née dans le village et il s'agit alors uniquement d'enfants (1 seul adulte : une femme de 33 ans) et même de jeunes enfants puisque l'âge moyen de ces natifs du village est de 7 ans 1/2, les trois quarts ayant moins de 10 ans, ce qui tiendrait à prouver que les trois quarts de la population sont là depuis moins de 10 ans. De nombreuses familles ont en effet eu, avant ceux-ci, des enfants nés dans d'autres villages (celui d'origine du père ou de la mère). Plus de 60 % des enfants sont nés dans le village, mais les parents et les aînés sont nés sur le plateau.

"Bien que séparé de la S.I.A.N. par le Niari, le village en est à moins de 10 km, il sert à la fois d'ultime étape, de domicile pour ceux qui s'adaptent mal aux centres extra-coutumiers, qui ne peuvent s'y loger, mais aussi, comme Moupépé, de repli aux vieux travailleurs. Cela apparaît dans le fait qu'un certain nombre d'enfants sont nés à Jacob dont les pères ont pour la plupart plus de 45 ans. Mais la masse, hommes, femmes, aînés des enfants, plus de la moitié de la population, sont nés dans les villages de plateaux Bembé de Mouyondzi et de Sibiti et tous les chefs de famille de moins de 40 ans (sauf un) travaillent à la S.I.A.N.

"C'est le village étape des migrations auxquelles sont habitués les Bembé, et en même temps le village "dortoir" pour certains travailleurs des plantations. Mais ces déplacements de popula-

tions se font dans certaines directions bien déterminées : l'axe du synclinal du Niari c'est-à-dire la vallée du Niari, du plateau des Cataractes jusqu'à Kibangou inclus, et évidemment, les villes".

En dehors des grandes villes, ce sont les centres secondaires qui profitent de ces migrations.

L'exemple de Madingou est frappant, et sa progression moyenne près de quatre fois plus importante que la moyenne de l'expansion des centres secondaires congolais.

"Madingou comptait 650 habitants en 1952, 3344 en 1964, soit un accroissement de 400 % en 12 ans (14,63 par an).

"Sur ces 650 habitants, le quart était Bakamba, c'est-à-dire originaires de la sous-préfecture même de Madingou. Nous avons aussi une forte proportion de Bembé c'est-à-dire d'émigrés de Mouyondzi (20 %), l'autre gros noyau (30 %) étant formé d'émigrés du Pool : le groupe Balali-Bassoundi-Bacongo ; enfin 10 % de Dondo en provenance du sud de la sous-préfecture, Boko-Songho faisant partie de Madingou à cette époque. Quelques Vili (Pointe-Noire), Kougni (Dolisie, Loudima) complétaient le centre avec le petit nombre inévitable d'originaires du Haut-Congo (1 % : fonctionnaires, employés etc.) et le lot traditionnel de commerçants étrangers (2 %).

"En 1964, 1011 personnes sont nées sur place. Quelques-uns des survivants de 1952 (qui doivent être théoriquement 480), leurs enfants depuis cette date, et des enfants des immigrants : la pyramide d'âge des natifs de Madingou est extrêmement large à sa base, extrêmement jeune.

"En deuxième ligne viennent les originaires de la sous-préfecture dans ses limites actuelles, plus de 13 %, suivis de très près par les émigrants de Mouyondzi, qui décongestionne son surpeuplement dans la vallée.

"Boko-Songho envoie de même, et pour les mêmes raisons, son surplus de Badondo qui forme près de 9 % de la population. Les quelque % d'originaires de Mindouli sont, eux aussi, souvent des Badondo. Viennent ensuite 4,8 % d'originaires de Kinkala, 2,2 % de Boko, 2 % de Mayama.

"Bien que Brazzaville soit un centre urbain dont l'attraction est parmi les plus fortes, nous avons encore 3 % de la population de Madingou qui vient de la capitale.

"En fait plus des 2/3 de ces natifs de Brazzaville ont moins de 15 ans, les 3/4 moins de 20 ans. Si on élimine les fonctionnaires, des employés divers affectés à Madingou, quelques commerçants, la presque totalité des natifs de Brazzaville vivant à Madingou sont des enfants ou des adolescents : des enfants dont les parents originaires de Madingou - ou des environs (les natifs de Madingou-centre sont aussi des jeunes) qui sont revenus s'installer dans leur pays natal après un séjour plus ou moins long en ville, après fortune faite ou une fois l'âge de la retraite atteint. On s'installe au pays natal, mais pas exactement au village : de préférence dans un centre qui possède quelques-uns des avantages de la ville.

"En résumé la population de Madingou est formée pour près des 3/4 d'originaires de la sous-préfecture ou des sous-préfectures immédiatement voisines, à plus de 90 % de populations de la zone du chemin de fer, les 8 % restant étant presque uniquement des fonctionnaires ou des employés affectés, ainsi que des commerçants.

"A la différence des villes, les centres secondaires attirent surtout des voisins qui se séparent du milieu traditionnel par étapes : village d'exode, centre secondaire...

"Jacob reste, lui, centre secondaire à bien des points de vue et les migrations qui l'ont formé sont en bien des points comparables à celles qui ont formé Madingou.

"Même proportion d'originaires de Mouyondzi, nombre plus élevé d'originaires des sous-préfectures limitrophes, compensant le nombre plus faible d'originaires du centre et de la sous-préfecture, celle-ci étant deux fois moins importante que celle de Madingou.

"Le total de ces "voisins" reste néanmoins encore plus important qu'à Madingou : 78,8 %, malgré un nombre élevé d'originaires du "Reste de la zone" qui est formé surtout par les manoeuvres originaires de Komono et descendant travailler à la SIAN.

"Dolisie est déjà une ville et son influence s'étend beaucoup plus loin : si les immigrants originaires de Mouyondzi ont une importance moitié moindre qu'à Madingou ou Jacob c'est qu'ils sont surtout des agriculteurs, des manoeuvres agricoles, qui n'ont pas leur place en ville. Les originaires des sous-préfectures les plus lointaines sont proportionnellement bien plus nombreux qu'à Jacob et Madingou (4,5 et 2,7 fois). Même le petit nombre d'originaires du "Reste du Congo" est près de 4 fois (en proportion, 4 fois 1/2 en nombre) plus important qu'à Jacob ou à Madingou. Les commerçants étrangers 3 et 4,5 fois plus.

Lieux de naissance des habitants des villes
et des centres secondaires⁽¹⁾ (en %)

| | Brazzaville | | Pointe- Noire 1962 | Dolisie | | Jacob | Madingou |
|---|-------------|--------|--------------------------|---------|-------|--------|----------|
| | 1950 | 1962 | | 1961 | 1963 | 1962 | 1963 |
| Centre | 15,0 | } 49,0 | 37,5 | 13,7 | 28,8 | } 28,3 | 30,2 |
| Sous-Préfecture | 11,2 | | 13,4 | 1,9 | 3,0 | | 13,4 |
| Sous-Préfectures limitrophes ⁽¹⁾ | 28,3 | } 43,6 | 8,8 | 12,9 | 12,9 | 36,2 | 17,9 |
| Mouyondzi | 22,6 | | 5,2 | 8,3 | 5,5 | 13,5 | 12,6 |
| Pool-Djoué ⁽²⁾ | 1,7 | } // | } 11,1 | 10,8 | 12,2 | 6,7 | 9,0 |
| Brazzaville-Ville | // | | | // | 1,3 | 4,0 | 2,3 |
| Reste de la zone du Chemin de Fer | 4,1 | } 23,7 | 10,5 | 36,3 | 24,0 | 8,9 | 5,3 |
| Reste du Congo | 23,7 | | 2,5 | 1,6 | 1,9 | 0,5 | 1,6 |
| Congo ex-Belge | 4,8 | 1,3 | 1,9 | 4,2 | 3,2 | 2,1 | 5,4 |
| Autres étrangers | 8,6 | 6,7 | 9,1 | 9,9 | 4,5 | 1,6 | 1,0 |
| | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

(1) Sauf Mouyondzi (pour Madingou et Jacob) compté à part.

(2) Sauf Brazzaville-ville toujours compté à part et, pour Madingou la sous-préfecture de Mindouli comptée comme sous-préfecture limitrophe.

Mais une autre caractéristique de l'urbanisation plus poussée de Dolisie est le fait que les originaires de Brazzaville et de sa région qui émigrent de préférence dans les villes sont presque deux fois plus importants à Dolisie qu'à Jacob.

"Une donnée nouvelle nous est apportée à Dolisie avec la possibilité de comparer les lieux d'origine des immigrants en 1961 et 1963 :

| Lieu d'origine | 1961 | 1963 |
|-----------------------------|-------|-------|
| Sous-Préfecture | 2,2 | 4,2 |
| Sous-Préfecture limitrophes | 13,2 | 18,1 |
| Mouyondzi | 9,6 | 7,7 |
| Pool-Djoué | 12,5 | 17,2 |
| Brazzaville | 2,5 | 5,6 |
| Reste zone | 42,8 | 33,7 |
| Reste Congo | 1,8 | 2,7 |
| Congo ex-Belge | 4,9 | 4,5 |
| Autres Etrangers | 11,5 | 6,3 |
| | 100,0 | 100,0 |

"L'augmentation de l'importance des immigrants de la sous-préfecture de Dolisie et des sous-préfectures voisines provient de ce que, celles-ci jouent de plus en plus le rôle d'étape et de ce que de nombreux "étrangers" se marient avec des femmes de cantons voisins.

"L'accroissement du pourcentage des originaires du Pool et du Djoué ainsi que du reste du Congo, signe d'une urbanisation plus poussée de la ville, se fait au détriment - relatif - des habi-

(1) Tableau extrait de la thèse de M. SORET.

tants de la zone. De même les originaires de Mouyondzi vont en diminuant relativement (accroissement de 40 % en nombre alors que la ville a plus que doublé

Après avoir étudié l'origine des habitants de Pointe-Noire et Brazzaville, M. SORET conclut que dans la plupart des cas les migrations internes (à la zone du chemin de fer) paraissent avoir comme but final une grande ville (Brazzaville, Pointe-Noire ou Dolisie), les arrêts dans différents villages ou centres secondaires n'apparaissant que comme temporaires, comme une étape. Il est encore trop tôt pour savoir si la population qui s'est installée à Jacob depuis une dizaine d'années s'y fixera ou tiendra elle aussi à gagner une véritable ville. On voit par là toute l'importance qui s'attache à ce que des localités comme Jacob ou les plus gros centres secondaires soient équipés de manière à retenir les habitants des campagnes voisines et à se constituer ainsi en véritables pôles de développement.

D'après M. SORET les centres secondaires peuvent d'ailleurs être classés suivant une certaine hiérarchie :

"- Ceux de brousse proprement dits, habituellement les chefs-lieux des sous-préfectures d'où part l'exode rural⁽¹⁾.

"- Ceux de l'axe Brazzaville - Pointe-Noire qui tend de plus en plus, surtout dans sa partie centrale, à devenir un seul centre extra-coutumier : presque toutes les gares, évidemment les chefs-lieux, le voisinage des plantations etc.

"Ce peuplement de l'axe Brazzaville - Pointe-Noire ne se présente toutefois pas de la même façon tout au long de son tracé.

"A l'est, c'est-à-dire dans le Pool, déjà très peuplé, ces points de regroupement se font avec des immigrants de la région.

"A partir de Mindouli et jusqu'au Mayombe les migrations proviennent en partie du Pool-Djoué pour les points les plus urbanisés, de Mouyondzi pour les zones agricoles, le complément étant fourni par les sous-préfectures limitrophes, Mais le sens des migrations des sous-préfectures de l'extrême Nord de la zone pousse de préférence leurs émigrants dans la direction du Sud-Ouest : 30 % de Dolisie en 1951, 32 % de Mvouti en 1960 provenaient de cette région. Mais, formant la main-d'oeuvre non spécialisée, plutôt forestière, ces migrants n'atteindront toutefois pas Pointe-Noire (5 % seulement en 1962) et redescendront à 15 % dans la ville plus urbanisée de Dolisie en 1963 : ils s'éparpillent dans les chantiers forestiers du Mayombe, du Chaillu etc.

"Restant les originaires du Congo ex-Belge qui, à première vue, semblent en régression passant de 4,8 à 1,3 % à Brazzaville, de 4,2 à 3,2 à Dolisie, de 2,4 à 1,9 à Pointe-Noire.

"En fait le nombre de ces Congolais urbanisés ou semi urbanisés est resté sensiblement stationnaire, mais se répartit dans les centres extra-coutumiers de plus en plus nombreux (ils passent de 1 % à 5,4 à Madingou, forment 2 % de la population de Jacob). Mais le gros de cette immigration se contente de s'installer dans les villages frontaliers, d'y créer de nouveaux quartiers, de nouveaux villages.

"L'axe Brazzaville Pointe-Noire reste donc en définitive le pôle d'attraction des migrations qui, après qu'elles l'ont atteint, glissent le long de celui-ci : migrations Sud-Nord et Nord-Sud jusqu'à cet axe, puis Est-Ouest et Ouest-Est le long de celui-ci, cependant que Brazzaville centralise les migrations du Nord-Congo. Le reste, c'est-à-dire la différence entre l'accroissement naturel du Congo et l'accroissement effectif étant fourni par l'immigration en provenance au Congo ex-Belge et du Cabinda qui tend à densifier les zones frontalières".

D - DONNEES DE STRUCTURE.

M. SORET montre ensuite par quelques exemples l'influence des migrations sur la structure de la population dans différents types de localités.

"On trouve d'abord les villages ruraux des régions à forte émigration et en voie de dépeuplement, ceux des régions à moyenne émigration et à peuplement lent puis, toujours dans les zones à émigration, les points importants qui regroupent plus ou moins provisoirement une partie de cette émigration.

(1) Ainsi le centre de Mouyondzi comprend 67 % de nés dans la localité, 29 % dans la sous-préfecture et seulement 3 % d'allogènes.

"Dans une deuxième série, à la limite des zones à émigration et des zones à immigration ou à l'intérieur de ces dernières, mais à l'écart des points spécifiques d'attraction, on rencontre les "villages-étapes".

"La troisième série comprend les zones d'attraction, d'abord les villages ruraux à proximité des points d'attraction : puis ces points d'attraction eux-mêmes, les centres secondaires d'une part, et, enfin, les villes plus ou moins importantes.

1/ Structure des zones à émigration.

"Onze villages étudiés dans la sous-préfecture de Divenié ont une pyramide assez rétrécie à la base, bien que le pourcentage de moins de 15 ans soit relativement important (30,5 %)⁽¹⁾. Mais la caractéristique essentielle de la structure démographique de ces villages réside dans le manque d'hommes de 15 à 40 ans alors que ceux de 40 à 60 ans sont en surnombre. Les femmes, surtout entre 25 et 55 ans, sont aussi en très net surnombre (2 900 pour 1 000 ce qui donne un taux de féminité de 1 821 ‰ pour les plus de 15 ans et de 1 427 ‰ pour l'ensemble de la population). Par contre, pour les moins de 15 ans nous n'en avons que 843 ‰ en raison du vieillissement classique des filles de 12 à 14 ans et du rajeunissement des garçons de 15 à 17 ans.

"Les originaires de Divenié qui émigrent notamment vers les chantiers forestiers n'y emmènent que rarement leurs épouses et nous avons ici la pyramide d'âge classique des pays ruraux à forte émigration, telle qu'elle se présentait un peu partout il y a une quinzaine d'années et que l'on ne trouve plus que dans des zones à émigration spéciale, comme Divenié, Mossendjo etc.

"Mais le chef-lieu des sous-préfectures à émigration est souvent une étape et la répartition des sexes y prendra un aspect particulier. Malgré l'allure anarchique de la pyramide de Mouyondzi due à l'imprécision des données concernant l'âge des femmes, on constate que, par rapport au nombre d'enfants, celles-ci sont encore en nombre à peu près normal. Leur nombre est cependant un peu élevé pour les classes les plus jeunes. Il manque des hommes de tous les âges entre 15 à 60 ans. L'émigration dure depuis longtemps. Ils ont fait venir en ville et, surtout dans les centres secondaires, nombre de femmes (surtout les plus jeunes pour les polygames). Mais l'émigration continue et le creux est beaucoup plus sensible chez les hommes. En conséquence le taux de féminité sera de 1 340 pour mille jusqu'à 35 ans, mais 2 100 au-dessus soit, en moyenne, 1 770. Ces jeunes femmes qui partent ne vont pas toutes dans les centres secondaires ou les villes, surtout les dernières parties, les plus jeunes : nous les retrouvons dans ces villages-étapes où elles sont 2 400 pour 1 000 de 15 à 45 ans contre seulement 600 au-dessus⁽²⁾ : les femmes âgées sont restées au village ou au chef-lieu.

2/ Structure des zones rurales à immigration.

"Les villages ruraux où ne se trouvent ni centre commercial important, ni exploitation d'aucune sorte, sont en fait, du point de vue structure, très comparables aux villages à moyenne immigration. On y note cependant la présence d'un nombre moins élevé d'hommes de plus de 40 ans. Alors que dans les sous-préfectures à émigration, ou bien les hommes âgés ne partent pas ou bien reviennent passé 40 ans, ici au contraire ils ne reviennent pas. Ils restent, ils partent, même sans intention d'y travailler, dans des endroits plus agréables, plus commerçants. Aussi le taux de féminité sera-t-il ici encore de 1 255 femmes pour 1 000 hommes pour ces classes d'âge.

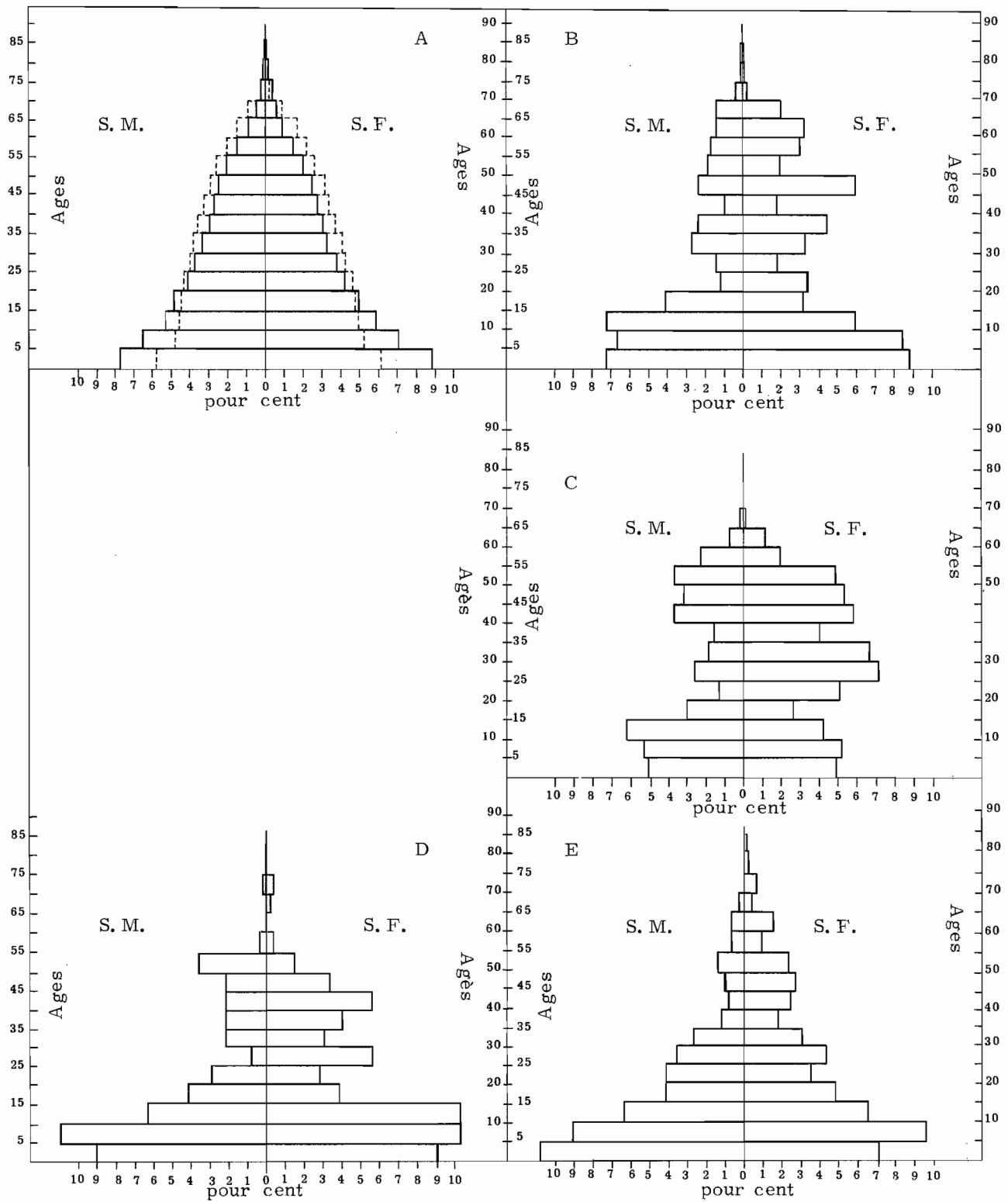
"Les centres secondaires comme Madingou apparaissent comme beaucoup plus équilibrés. Ils sont jeunes : 97 % de la population a moins de 50 ans (87 % pour l'ensemble du pays). La jeunesse est plus poussée chez les femmes (29 ans 1/2 en moyenne) que pour les hommes (30 ans 1/2) entre 15 et 50 ans. Ce qui est normal étant donné que le taux de féminité à peu près équilibré (1 037 pour 1 000) pour ces classes d'âge suppose que la majorité des hommes sont mariés. Or comme la différence d'âge entre époux est en moyenne de 8 à 10 ans, c'est-à-dire que les hommes épousent en général des femmes d'une ou de deux classes d'âge plus jeunes, un groupe qui ne comporte pas encore de vieillards aura des femmes plus jeunes en moyenne. Ceci ressort encore dans le fait que le taux de féminité va en diminuant à peu près régulièrement de 15 à 50 ans.

"La structure de Madingou, comme celle de la plupart des centres secondaires offre une caractéristique particulière qui apparaît lorsqu'on dresse séparément les pyramides des gens nés dans le centre et de ceux nés dans la sous-préfecture.

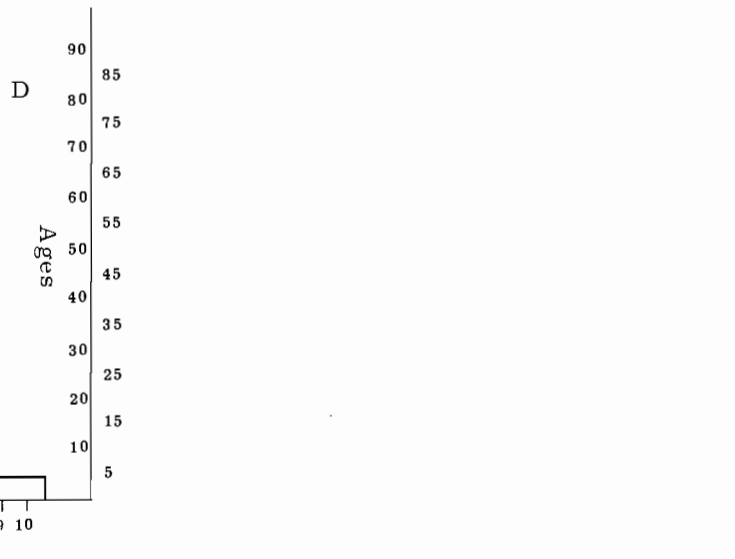
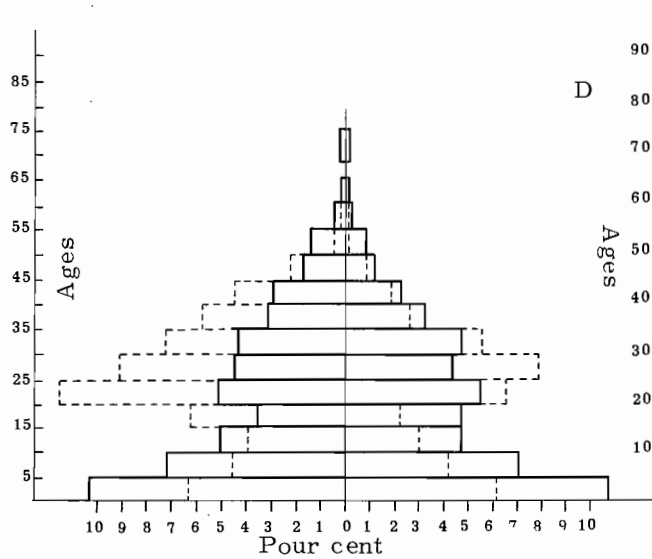
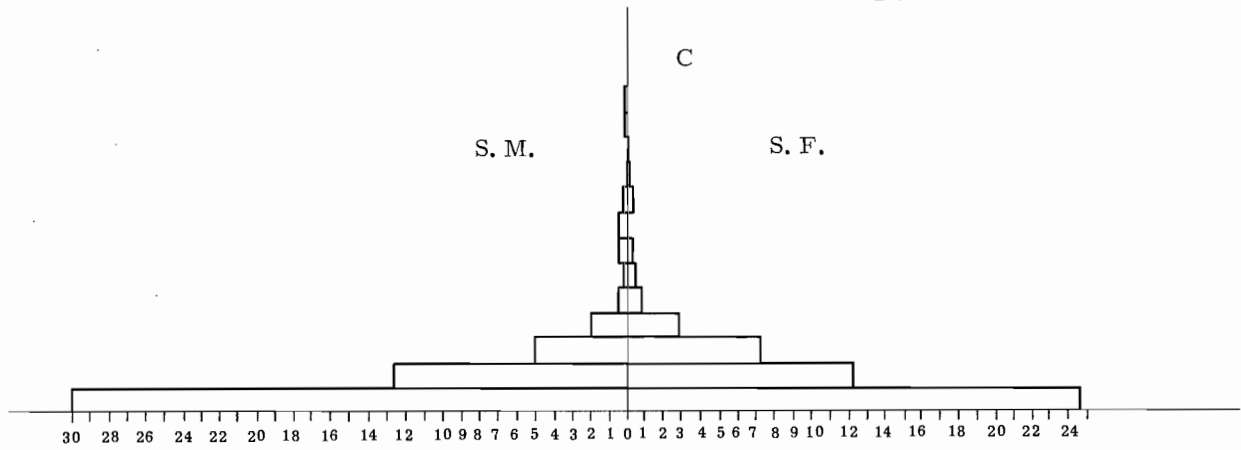
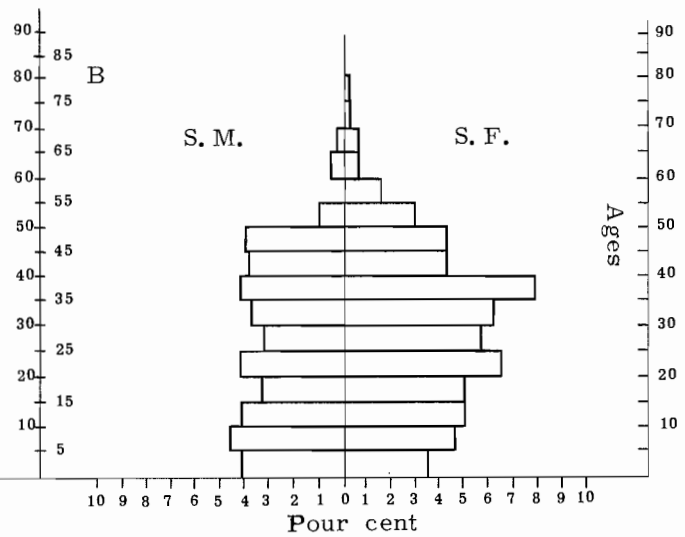
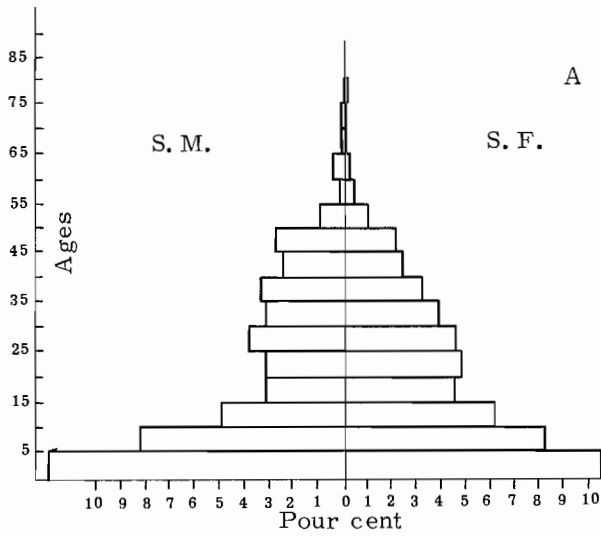
"30 % de la population est née à Madingou même, mais la pyramide en est littéralement écras-

(1) Congo dans son ensemble 40 % France 1958 : 25 %

(2) Alors qu'il est habituellement compris, pour ces classes d'âge, entre 1 100 et 1 200.



Pyramides des âges dans les zones rurales. A - Pyramide théorique de la population du Congo ; Trait plein : selon les taux de mortalité par âge ; pointillé : selon les chiffres corrigés du recensement de 1960-1961 ; B - Mouyondzi-village ; C - Onze villages de la sous-préfecture de Divenié ; D - Villages d'émigration Bembé en pays Kamba ; E - Trois villages de la sous-préfecture de Madingou.



Pyramides des âges dans les centres secondaires et dans les villes. A - Madingou ; B - Habitants de Madingou nés dans la sous-préfecture ; C - Habitants de Madingou nés sur place ; D - Dolisie : trait plein : 1963 ; pointillé : 1951.

sée : plus de 90 % de ces natifs ont moins de 15 ans : 72 % des moins de 5 ans, 45 % de ceux entre 5 et 10 ans, le tiers de 10 à 15 ans sont nés à Madingou, alors que les classes d'âge supérieures ont seulement 10 % de leur effectif nés sur place. Le peuplement est donc tout récent (nous avons vu que Madingou avait quintuplé en 12 ans) mais s'est fait de façon homogène : hommes se déplaçant en famille mais surtout jeunes ménages ayant très tôt des enfants.

"En contre-partie la pyramide des originaires de la sous-préfecture monte verticalement jusqu'à 50 ou 55 ans. Elle aussi confirme qu'il s'agit d'émigrants : plus on est âgé, moins on émigre, le maximum de l'émigration se trouvant chez les classes d'âge de 20 à 40 ans (40 % ici contre 23 % pour l'ensemble de la population). C'est dans ces classes d'âge que les femmes sont les plus nombreuses : beaucoup sont venues avec leur mari, mais beaucoup aussi ont été épousées par des hommes venus de loin et qui ne sont pas retournés chercher une femme au village : 1 835 femmes pour 1 000 hommes.

"L'émigration ayant eu lieu surtout au cours des cinq dernières années, ce sont donc surtout des femmes alors âgées de 15 à 35 ans qui sont venues, alors que les hommes avaient de 25 à 45 ans.

3/ Structures démographiques urbaines.

"L'équilibre progressif entre villes et campagne est assez peu sensible dans les villages qui forment encore près des 2/3 de la population, d'autant plus qu'un certain nombre d'émigrants s'en vont sur les chantiers forestiers etc. et continuent de laisser leur famille au village. Mais la tendance à l'équilibre des sexes dans les zones à exode vers les villes suffit à rééquilibrer les pyramides urbaines.

"La pyramide d'âge de Dolisie en 1963, portant en surimpression celle de 1951, fait ressortir une très nette évolution.

"La répartition des sexes, qui était en 1951 de 660 femmes pour 1 000 hommes pour l'ensemble de la population, et 593 pour les plus de 15 ans, est passée maintenant à 973 et 914. Cette augmentation du nombre de femmes se fait sentir à partir de 15 ans, d'abord parce que les enfants qui avaient 5 ans en 1951 en ont 17 en 1963 et que leur taux de féminité était à peu près équilibré ; cet équilibre a été accru par le fait que, si beaucoup d'hommes seuls à Dolisie ont fait venir une jeune épouse, beaucoup avaient déjà une femme et des enfants en brousse et les ont fait venir une fois leur situation assurée - ou supposée telle".

CONCLUSION.

En conclusion de son étude démographique M. SORET estime que la zone du chemin de fer peut être considérée comme une unité au point de vue démographique, Brazzaville, où s'arrête la quasi-totalité des Congolais étrangers à la zone, en formant le filtre et l'écluse.

"La répartition par sexe tend vers l'équilibre surtout dans les villes et dans les zones d'émigration vers les villes. Par contre le surnombre des femmes se maintient dans les régions qui fournissent la main-d'oeuvre aux chantiers plus ou moins isolés, ce qui entraîne un taux de masculinité très fort dans les centres extra-coutumiers.

"La population des villages ruraux, qu'ils soient dans une zone à émigration ou à immigration a un âge moyen bien plus élevé que celle des villes et des autres centres extra-coutumiers qui attirent la population active.

"Les déplacements de population tendent à densifier certains points déterminés : l'axe de communication Brazzaville - Pointe-Noire, le voisinage des villes, et, surtout, la partie centrale de l'axe, la vallée économique du Niari".